

Gouvernement ayant alors décidé, judicieusement d'ailleurs, que l'heure était propice pour de nouvelles élections, même si l'inaçhèvement d'une session déjà fort avancée dans ses travaux allait entraîner un fort gaspillage de fonds publics. Néanmoins, selon notre coutume parlementaire, une session d'automne s'imposait après la tenue de ces élections.

Le Gouvernement a été d'avis qu'une session spéciale était devenue nécessaire vers la fin de l'été de 1950. La session ordinaire avait été prorogée de la manière habituelle. La menace de grève de la part des cheminots, traitée de façon malencontreuse, avait créé une situation telle qu'au jugement du gouvernement, il ne restait d'autre recours qu'une nouvelle mesure législative. La ligne de conduite adoptée par le Gouvernement rendait inévitable la tenue d'une courte session spéciale.

Nous n'avons pas eu, cette année, à faire face à une situation de ce genre. Le discours du trône prononcé dans cette Chambre au début de la session ordinaire de 1951 a tenu suffisamment compte de toutes les mesures législatives dont nous pourrions éventuellement être saisis et nous a fourni l'occasion d'aborder tous les sujets qui feront maintenant l'objet de nos discussions. On ne peut pas même alléguer la pauvre excuse qu'un nouveau budget s'imposait en vue d'assurer la méthode de contribution et de compléter les dispositions financières nécessaires, pour instaurer le régime de la pension de vieillesse universelle, puisque nous venons d'apprendre qu'il n'y aura pas d'exposé budgétaire. Si solides et manifestes que soient les arguments contre la tenue d'une seconde session de ce genre, on pourrait au moins invoquer un semblant de motif si, par la présentation d'un second exposé budgétaire, on fournissait l'occasion de reviser les impôts inutiles et inflationnistes qui nous ont été imposés ici le printemps dernier, et l'occasion de redresser le sérieux mécompte par suite duquel le Gouvernement a déjà surtaxé notre population de 500 millions de dollars dans les cinq premiers mois de la nouvelle année financière.

La situation présente un autre aspect très grave dont les membres de la Chambre doivent se préoccuper. Tout indique que la nouvelle session à laquelle le Parlement est convoqué va suivre entièrement son cours pendant l'année courante. Toutefois, en s'abstenant de présenter un nouveau budget, le Gouvernement prive les membres du Parlement de la faculté de débattre l'activité des différents ministères de l'État, ainsi que de l'occasion d'obtenir des renseignements, occasion qui se présente chaque fois que les crédits d'un ministère sont mis en délibéra-

tion sur motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Un Gouvernement qui est déjà allé assez loin pour frustrer les membres du Parlement de droits et devoirs qui leur sont depuis longtemps reconnus à titre de représentants élus de la population, nous demande aujourd'hui d'approuver un discours du trône sans nous donner l'occasion de nous acquitter ultérieurement de nos devoirs parlementaires suivant la coutume établie.

Je veux croire que le premier ministre (M. St-Laurent) voudra bien de quelque manière nous assurer cet après-midi que si le Gouvernement n'entend pas revenir sur sa décision de ne présenter aucun programme fiscal au cours de la présente session, ce qui aurait fourni à la Chambre l'occasion d'examiner les affaires de chaque ministère, il fera place cependant aux motions que l'opposition présentera afin de susciter une telle occasion. Depuis longtemps cette méthode donne des résultats satisfaisants à Westminster. On y fixe une date pour l'examen de motions présentées par l'opposition, qui portent sur des questions d'intérêt public et de première importance.

Certes, si la Chambre se soucie d'accomplir son devoir prééminent, elle examinera avec beaucoup plus de minutie que jamais l'état de nos troupes, la situation où nous sommes après les dépenses immenses engagées aux fins de la défense nationale. Depuis l'inauguration de notre programme de réarmement, nous avons dépensé plus de 3 milliards. Pourtant, il est étonnant de voir comme nous avons peu de troupes de première ligne prêtes à combattre. Pour notre seul ennemi éventuel, ce qui compte ce ne sont pas les déclarations exaltées du ministère de la Défense nationale, mais bien le nombre d'unités de chaque service de l'armée prêtes au combat.

Eu égard aux déclarations répétées selon lesquelles nous entrons maintenant dans la période de tension la plus critique,—les témoignages que nous lisons et entendons en sont une trop juste confirmation,—l'état de nos forces de défense devrait faire l'objet du premier souci de chaque membre de cette Chambre. Les troupes canadiennes qui se sont portées à l'action sur terre, sur mer et dans les airs ont perpétué au plus haut point ces nobles traditions du service militaire. Sur les lointains champs de bataille de la Corée ont été écrites des pages impérissables dans l'histoire de la bravoure et du sacrifice par les hommes de régiments qui portent des noms célèbres grâce aux hauts faits de leurs pères et de leurs frères qui ont pris part à la lutte pour la défense de la liberté. Des unités de la marine canadienne se sont grandement distin-